

Publireportage : Le conseil de sécurité de l'ONU plombe les activités nord-coréennes en Afrique

Déjà affaiblies par des sanctions depuis une décennie, les activités nord-coréennes en Afrique sont davantage plombées par l'adoption de la nouvelle résolution 2371 du conseil de sécurité de l'ONU

De 2006 à nos jours, malgré les résolutions du conseil de sécurité des Nations Unies visant à faire renoncer à la Corée du Nord son belliqueux programme nucléaire, celle-ci a continué ses essais nucléaires tout en entretenant des relations commerciales avec certains pays africains.

Elle a notamment fourni, durant cette période, des infrastructures, des armes et d'autres équipements militaires à des pays tels que la Namibie, l'Érythrée, le Sénégal, le Congo, le Mozambique, l'Angola ou l'Ouganda, pour n'en citer que quelques-uns.

Cependant au fil des résolutions, beaucoup de pays ont considérablement diminué voire même abandonné leur coopération avec la Corée du Nord.

L'entêtement des dirigeants de ce pays a entraîné le vote par le conseil de sécurité d'une nouvelle résolution 2371 le 05 Aout 2017 à l'unanimité, incluant ses partenaires traditionnels que sont la chine et la Russie.

Les nouvelles sanctions prévues par cette résolution 2371 visent à empêcher les exportations nord-coréennes de fer, de

minerais de fer, de plomb, de minerai de plomb, de poisson et de crustacés.

En revanche, elles ne concernent pas, comme évoqué à l'origine des négociations, les livraisons de produits pétroliers à la Corée du Nord.

La résolution prévoit aussi l'interdiction de l'implantation de toutes nouvelles sociétés communes entre des entreprises étrangères et nord-coréennes et l'arrêt de tout investissement supplémentaire dans celles qui existent déjà.

Cette interdiction aura à coup sûr un impact négatif sur les entreprises nord-coréennes présentes secrètement dans certains pays d'Afrique car ces derniers veulent éviter le risque de voir leurs entreprises sanctionnées par la communauté internationale pour non-respect de la résolution 2371.

Le texte adopté interdit aussi à la Corée du Nord d'augmenter ses quotas de travailleurs à l'étranger.

Cette interdiction accentuera la tendance observée sur le terrain et qui consiste au remplacement des travailleurs nord-coréens par ceux chinois, sud-coréens et japonais sur le continent.

Quant aux navires nord-coréens qui violeront les résolutions de l'ONU, ils sont désormais menacés d'être bannis des ports de tous les pays.

Parmi les nouvelles mesures liées au secteur de la finance, la Banque du Commerce extérieur de la Corée du Nord, chargée des opérations en devises étrangères, a été ajoutée à une

liste des entités dont les avoirs sont gelés depuis de précédentes résolutions.

Ces mesures découragent davantage les pays africains à faire des affaires avec la Corée du Nord qui risque des pertes globales estimées à 1 milliard de dollar par an.